

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1201

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

9 février 1995 – n° 1201  
Hebdomadaire romand  
Trente-deuxième année

## Ces élections qui tétanisent

Si la dernière session des Chambres fédérales fut extraordinaire, c'est exclusivement du fait que les députés se sont réunis en dehors d'une période fixée par la loi. Et aussi peut-être parce que le parlement – et plus particulièrement le Conseil national – a réalisé à cette occasion une véritable démonstration d'impuissance.

Le troisième programme d'assainissement des finances fédérales, qui justifiait pourtant cette session supplémentaire, a été réduit à sa plus simple expression: opposition à des recettes nouvelles et à toute une série de mesures d'économies au nom de l'intérêt bien compris des clientèles respectives des partis et des groupes de pression.

Quant à la réforme du gouvernement, elle a chuté sous les efforts conjugués des partisans d'un exécutif faible et des maximalistes qui aspirent à des changements plus radicaux. Le tout sur fond de menace référendaire.

La clairvoyance et la fermeté ne font pourtant pas défaut lorsqu'il s'agit de claironner la nécessité et l'urgence des réformes. Mais au moment de conclure, les députés sont comme tétanisés par leur propre audace, ou par l'ampleur de la tâche, effrayés par l'ombre portée des élections prochaines: surtout mécontenter le moins de monde possible. D'où le profil bas adopté par les partis gouvernementaux.

L'attitude est particulièrement visible à propos du dossier européen où, prétextant les négociations bilatérales en cours, radicaux et démocrates-chrétiens s'inscrivent aux abonnés absents, alors qu'en contrepoint les socialistes trépignent et proposent des échéances irréalistes. Mais sur le front des réformes indispensables au balisage du cheminement européen de la Suisse, personne, silence radio. Pas de débats, pas de campagnes d'explication sur les dossiers actuellement discutés à Bruxelles, sur l'isolement de la Suisse et ses effets néfastes, économiques et politiques. La leçon du 6 décembre 1992 semble être déjà oubliée.

A ce jeu qui consiste à retarder les échéances difficiles et à limer les arêtes des programmes politiques, au point que ces derniers en deviennent soporifiques, il n'est pas sûr que les partis

gouvernementaux sortent gagnants. Des formations qui revendiquent les responsabilités étatiques, les citoyennes et les citoyens attendent des résultats et des perspectives d'avenir. A défaut, une partie d'entre eux se laissera séduire par les réponses simplistes des extrémistes, habiles à profiter du mécontentement.

Concertation, occupation du terrain, solutions pragmatiques, l'exemple de la politique de la drogue montre la voie à suivre. Lorsque socialistes, radicaux et démocrates-chrétiens renoncent aux effets de manche et négocient pour faire face à l'urgence, ils trouvent un terrain d'entente. Lorsque la Confédération et Zurich se rencontrent, des solutions s'esquissent, les choses bougent et le terrain est efficacement disputé aux populistes qui parlent haut mais n'ont rien de concret à proposer.

Pourquoi pas la même démarche pour résoudre la crise des finances fédérales ou réformer l'assurance-chômage? Dans le premier cas, le Conseil fédéral bricole des programmes d'économies sans s'assurer du soutien des partis gouvernementaux, avec le résultat que l'on sait. Dans le second cas, le législateur fédéral endosse un accord entre les partenaires sociaux, mais oublie les cantons, sur lesquels pourtant va porter le poids financier de la réforme: vent de fronde au Conseil des Etats. On peut multiplier les exemples.

Les problèmes sont aujourd'hui trop complexes, les intérêts en présence trop nombreux, les enjeux trop importants pour laisser au parlement, en plénum, le soin de trouver des solutions adéquates. La dernière session l'a amplement démontré. Dans un régime de démocratie directe, où les formations politiques marginales sont constamment à l'affût d'un succès populaire, seuls des projets sérieusement négociés, puis fermement soutenus par le Conseil fédéral et les partis gouvernementaux peuvent encore passer la rampe. C'est la volonté de se battre et de vaincre qui attestera, aux yeux du corps électoral, le sens des responsabilités des autorités et des partis, et non pas le gros dos qui attend que passe l'orage. JD